

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 23 septembre 2020

Date : Mercredi 23 septembre 2020
Lieu : Aula du Cycle d'Orientation de Sarine-Ouest à Avry

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

Préposée au procès-verbal :

- Mme Angelika Greim, Collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

Présence :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Gilles de Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la Commune de Belfaux ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- Mme Belkiz Balçin, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Michel Moret, Syndic de la Commune d'Avry ;
- M. Bernard Chassot, Commune de Matran ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg.

Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gummy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- M. Julien d'Agostini, Commune de Marly ;
- Mme Antoinette de Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- M. Simon Gabaglio, Commune de Matran ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;
- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;

- M. Christian Vorlet, Commune de Corninboeuf.

Observateurs :

- M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de la Commune de Pierrafortscha.

Mandataires :

- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- Mme Lise Corpataux, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- M. Denis Boivin, BDO SA.

Invités :

- M. Samuel Russier, Secrétaire général de la DIAF ;
- M. Mathieu Loup, Conseiller juridique.

Presse :

- La Liberté ;
- Freiburger Nachrichten.

Excusés :

- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Charles Pages, Conseiller communal de la Commune d'Avry ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly ;
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes ;
- M. Christian Clément, Syndic de la Commune de La Sonnaz.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020
2. Informations du Comité de pilotage
3. Etat des comptes 2020 de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg
 - a) Présentation de l'état des comptes 2020 ;
 - b) Message du CoPil sur l'état des comptes 2020 ;
 - c) Discussion.
4. Information et communication :
 - a) Présentation du CoPil sur le mandat d'expert en « Communication »
 - b) Repositionnement des mesures d'information et de communication après le COVID-19 ;
 - i. Présentation par le Groupe de travail (GT) « Communication » ;
 - ii. Appel à candidatures pour les GT d'actualisation et d'approfondissement ;
 - iii. Discussion ;
 - iv. Mandat au GT « Communication » et au CoPil pour la mise en œuvre du repositionnement.
5. Divers

M. le Président ouvre la séance à 19h35 en saluant les membres présents dans l'Aula du CO de Sarine-Ouest, en particulier **M. Matthieu Loup**, nouveau Conseiller juridique de la Préfecture de la Sarine, qui s'occupera de la gestion des projets d'importance régionale (dont la Fusion du Grand Fribourg) en lieu et place de **M. Yvan Roeske** dès le 1^{er} janvier 2020.

M. le Président laisse la parole à **M. Michel Morel**, Syndic de la Commune d'Avry, qui a été assermenté la veille membre du CoPil, en remplacement de **M. Charles Page** en raison de problème de santé de ce dernier. **M. Michel Morel** dit son plaisir d'accueillir pour la deuxième fois l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg dans sa Commune et, faisant référence à la presse du jour, l'attachement des autorités d'Avry au processus de fusion en cours. Il exprime ses vœux de meilleure santé à **M. Charles Page** et souhaite une excellente soirée aux Membres présents.

L'Assemblée a été convoquée par courrier prioritaire du 11 septembre 2020. Aucune remarque, ni objection, ne sont formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué.

M. Yvan Roeske rappelle le plan de protection en lien avec les consignes sanitaires en cours. Faisant également allusion à la presse du jour, ainsi qu'aux votations à venir sur l'achat d'avion de combat, M. le Président « rassure » l'Assemblée quant à la ferme volonté du CoPil de compléter au besoin le plan de protection par une complète protection de l'espace aérien des communes membres contre tout projet d'annexion par des communes voisines !

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la Commune qu'ils représentent pour les besoins de la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020

Le procès-verbal du 2 juillet 2020 est approuvé sans remarque et à l'unanimité, avec remerciements à son auteure, **Mme Angelika Greim** pour sa rédaction.

2. Informations du Comité de pilotage

M. le Président rappelle que le Grand Conseil s'est prononcé sur la Loi sur les agglomérations (LAgg), qui a été acceptée dans le sens de la proposition de la Commission parlementaire. Si la modification de LAgg n'a pas d'incidence directe sur le projet de Fusion du Grand Fribourg, elle donne toutefois l'opportunité d'harmoniser le calendrier de la Fusion et le calendrier de réforme de l'Agglomération de Fribourg, ainsi que le périmètre de la Commune fusionnée et celui de l'Agglomération de Fribourg. En ce qui concerne le calendrier de l'Agglomération de Fribourg, **M. le Président** rappelle que le Grand Conseil a prévu un double délai, à savoir d'abord un délai de deux ans pour le Conseil d'Etat pour déterminer le périmètre de la future Association de communes, puis un second délai de deux ans, soit quatre ans au maximum, pour créer cette nouvelle Association.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Par ailleurs, **M. le Président** expose que la DIAF a lancé une réflexion autour de la gouvernance des régions. Un groupe de travail sera créé pour traiter notamment de la gouvernance locale (commissions locales, cercles électoraux, arrondissements administratifs, etc...).

D'autre part, une délégation du Bureau rencontrera le Conseil d'Etat *in corpore* pour une discussion autour du contenu du projet de fusion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. Etat des comptes 2020 de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg

a) Présentation des comptes 2020

Avant de passer à la présentation des comptes 2020, **M. le Président** tient à rappeler le contexte, notamment toutes les incidences liées au COVID-19. Il lui semblait important de présenter un état intermédiaire des comptes 2020, même si forcément incomplet, dans un souci de transparence.

Le budget 2020 (y compris le crédit complémentaire en matière de communication), approuvé par l'Assemblée constitutive en date des 28 novembre 2019 et 29 janvier 2020, prévoit un total de charge de CHF 543'700.-.

Sur la base de l'état intermédiaire des comptes 2020 au 8 septembre 2020, le montant des frais de fonctionnement s'élève à un total de CHF 273'181.20, soit un solde par rapport au budget de CHF 270'528.80.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

b) Message du CoPil sur l'état des comptes 2020

Sur la base de l'état des comptes 2020 au 8 septembre 2020, **M. le Président** indique que les principales variations à attendre sur les comptes 2020 par rapport au budget 2020 concernent les rubriques en lien avec la communication et le mandat d'expert en « Finances publiques ».

S'agissant des rubriques en lien avec la communication, **M. le Président** expose qu'il ressort de l'état des comptes 2020 au 8 septembre 2020 :

- qu'une partie du budget 2020 relatif à la communication, ainsi qu'à la consultation a dû être utilisée sans pour autant que ne se déroule le vote consultatif du 17 mai 2020 et la campagne de vote y relative ;
- que, s'il semble falloir compter avec une sous-utilisation des soldes des budgets de communication et consultation 2020, il est à attendre que des frais en matière de communication soient encore engagés en 2021.

S'agissant du mandat d'expert en « Finances publiques », **M. le Président** souligne qu'il ressort de l'état des comptes 2020 au 8 septembre 2020 qu'il est à attendre que le travail du mandataire en « Finances publiques », BDO SA, sera conséquent en cette fin d'année déjà, en lien avec la crise du COVID-19 et l'impact sur les finances communales avec des conséquences sur les comptes 2020.

c) Discussion

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4. Information et communication

a) Rapport du CoPil sur le mandat d'expert en « Communication »

M. le Président rappelle que, en date du 7 mars 2018, le CoPil a attribué le mandat d'expert en « Communication », selon la procédure de gré à gré, à Virtù Public Affairs AG pour un montant de CHF 20'000.- pour l'année 2018.

Le mandat a ensuite été étendu en fin d'année 2018, respectivement 2019, aux exercices budgétaires suivants, toujours selon la procédure de gré à gré, pour des montants de CHF 48'000.- en 2019 et CHF 70'000.-, soit un total de CHF 138'000.- sur trois ans.

Sur la base des comptes de l'Assemblée constitutive, la valeur du marché d'expert en « Communication » de Virtù Public Affairs AG se monte à CHF 143'763.25 pour les années 2018, 2019 et 2020, soit une plus-value de CHF 5'763.25.

Par conséquent, le seuil de l'article 41, alinéa 1, lettre d, RMP, fixé à CHF 150'000.- pour l'attribution du mandat selon la procédure de gré à gré sera dépassé en 2021. Toutefois, **M. le Président** informe les Délégué(e)s que les conditions légales (art. 9 al. 1 let. d, e et f RMP) pour une dérogation au seuil de l'article 41 alinéa 1 lettre d RMP sont remplies.

En effet, **M. le Président** souligne que l'urgence du marché était telle qu'il n'était pas possible, au vu des circonstances (Covid-19, report du vote consultatif le 26 septembre 2021), de changer de mandataire pour la suite du mandat d'expert en « Communication » (art. 9 al. 1 let. d).

En outre, séparer ces prestations du marché initial aurait entrainer des difficultés importantes pour le processus de fusion, un nouveau mandataire devant reprendre le mandat et avoir accès à l'ensemble des données, informations et documents (art. 9 al. 1 let. e RMP).

Enfin, les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître les prestations déjà fournies (vote consultatif du 17 mai 2020 ou pour le dispositif de communication 2020 qui doit être revu) devaient être achetés auprès du soumissionnaire initial (art. 9 al. 1 let. f RMP).

Sur la base de ce qui précède, **M. le Président** informe les Délégué(e)s que le CoPil a attribué à Virtù Public Affairs AG la suite du mandat d'expert en « Communication » du processus de Fusion du Grand Fribourg, pour une valeur de CHF 70'000.- en 2021, conformément à l'article 9 alinéa 1 lettres d, e et f RMP. Une nouvelle réflexion pour 2022 sera entreprise.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

b) **Repositionnement des mesures d'information et de communication après le COVID-19 :**

M. le Président laisse la parole à **M. Eric Mennel**, membre du GT « Communication » et **M. Xavier Pilloud**, de Virtù Public Affairs AG.

i. **Présentation par le Groupe de travail (GT) « Communication »**

M. Eric Mennel présente les résultats des réflexions du GT « Communication » sous la forme de propositions de repositionnement de mesures concernant l'information et la communication en fonction de la nouvelle date choisie pour le vote consultatif (26 septembre 2021).

L'Assemblée constitutive a fait le constat que le Concept de fusion reste pertinent et actuel. Le GT « Communication » estime toutefois que la dynamique du projet a été ralentie par la pandémie et qu'elle doit être réalimentée. Un simple dégel de la campagne n'est pas pertinent dans le nouveau calendrier, inscrit dans un temps plus long. Des mesures impossibles dans le calendrier initial peuvent être envisagées dans le nouveau calendrier.

Sur la base des constats précités, le GT « Communication », en accord avec le CoPil, propose de repositionner l'entier du dispositif d'information et de communication prévu, à travers un nouveau phasage qui s'articule comme suit :

1. Phase I: information des publics (septembre à décembre 2020) :

L'objectif est de valoriser le projet dans son état actuel et de souligner le « Ensemble on est plus forts », en allant à la rencontre des acteurs sur le terrain (p.ex. les associations locales, les commissions spécialisées des communes, etc.). Pour le grand public, l'idée est de privilégier la communication indirecte, compte tenu de la situation sanitaire (canaux imprimés et numériques).

2. Phase II: actualisation et approfondissement (septembre 2020 à avril 2021) :

L'objectif est de mettre en valeur les aspects, santé, social et générations, respectivement d'approfondir les aspects finances, langues, culture et politique (en particulier pour les associations locales ou de quartier). La création de groupes de travail ad hoc réunissant des membres de différents GT est proposée dans ce sens, afin d'actualiser et d'approfondir le Concept de fusion.

3. Phase III: campagne en vue du vote consultatif (mai à septembre 2021) :

La phase III concerne le lancement de la campagne en mai 2021, en vue du vote consultatif du 26 septembre 2021. Les objectifs sont une bonne participation des citoyennes et citoyens et une décision en connaissance de cause. S'agissant des moyens, l'idée est de reprendre une partie des canaux et d'actualiser les mesures individuelles.

M. Eric Mennel laisse ensuite la parole à **M. Xavier Pilloud** pour les mesures par phase. Il présente les mesures par phase, mesures qui peuvent être retrouvées dans la présentation PowerPoint de la présente séance (en annexe).

S'agissant des GT ad-hoc, **M. Xavier Pilloud** expose leur mission, à savoir approfondir la thématique pour répondre à des attentes exprimées à ce jour, leur composition, à savoir des représentant(e)s de plusieurs GT avec des intervenants externes de tiers ou du canton si nécessaire et les livrables attendus, à savoir papiers de position, tables rondes, et rencontres sur place. Le CoPil et le GT « Communication » proposent la création de quatre GT, à savoir Culture – domaine professionnel, Langues, Taxes et Politique.

M. le Président remercie **MM. Eric Mennel et Xavier Pilloud**. La parole est donnée :

M. Simon Gabaglio relève que sur les neuf communes, un certain nombre ne disposent pas d'association de quartier. **M. Xavier Pilloud** évoque la complication liée au rassemblement de personnes, suite aux mesures sanitaires engendrées par le COVID-19. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le vote consultatif a été repoussé au 26 septembre 2021. L'idée est d'intervenir auprès des associations locales, comme le club de gym, la fanfare, etc ... Le concept pourrait être présenté aux membres des associations locales précitées, membres qui pourraient donner des feed backs intéressants ensuite. L'approche peut se révéler judicieuse dans le sens où ces personnes sont touchées par l'un ou l'autre aspect du Concept de fusion ; à cet égard, une approche différenciée par commune semble opportune, puisque les enjeux et les questions peuvent différer.

M. Simon Gabaglio souhaiterait que la question des acteurs culturels professionnels soit abordée de manière plus spécifique, acteurs qui ont actuellement l'Agglomération de Fribourg comme interlocuteur. Or, il souligne que la situation actuelle est remplie d'incertitude. Il constate que plusieurs interlocuteurs donnent des informations différentes aux acteurs culturels. Une coordination avec les responsables actuels de l'Agglomération

de Fribourg, qui connaissent très bien les acteurs culturels, pourrait éviter les discours incohérents.

M. Xavier Pilloud reconnaît un besoin de coordination et invite les personnes qui ont les connaissances nécessaires dans le domaine culturel, ou dans d'autres domaines, à faire acte de candidature. **M. le Président** prend l'exemple de l'étroite collaboration avec l'Agglomération de Fribourg dans le cadre des questions de l'aménagement et de la mobilité, collaboration qui a permis d'éviter les discours distendus. La notion de transversalité dans la composition des GT dans l'idée d'enrichir les réflexions avec des partenaires externes est importante. Il ajoute encore que dans le domaine de la culture, c'est une demande qui émane également des acteurs eux-mêmes. Le Concept de fusion au niveau culturel est pertinent, mais trop général pour les professionnels concernés.

Mme Lise-Marie Graden tient à rebondir sur ce point-là et souligne que ce n'est pas seulement une demande des acteurs culturels, mais plus que les acteurs en question sont extrêmement critiques par rapport au Concept de fusion, parce qu'ils n'y trouvent rien sur la culture pour laquelle ils vivent. L'Association K, qui regroupe toutes les milieux culturels professionnels, s'en est d'ailleurs formalisée. Il lui semble extrêmement important de créer un groupe dans ce sens, ne serait-ce que pour les écouter et pour qu'ils aient également l'impression de faire partie de ce Concept. Ils peuvent aussi en être porteurs. Actuellement, ils ont l'impression qu'ils sont juste utilisés pour animer un apéritif et qu'ils ne représentent pas un point fondamental du développement du Grand Fribourg, alors que dans leur manière de voir les choses, la culture est fondamentale dans le développement économique. A titre personnel, elle partage également leur vision. C'est une manière assez élégante de « Bletzer » ce domaine qui est manquant, et elle remercie le GT « Communication » et le CoPil d'avoir aussi accepté d'aller dans ce sens.

M. Xavier Pilloud ajoute que le GT « Ecole et Sociétés » a également fait le constat en question et propose d'approfondir également d'approfondir ses réflexions.

M. Dominique Romanens aimerait mettre le doigt sur un point plus technique, mais qui lui semble important, à savoir l'organisation de la future administration communale. Il pense qu'une réflexion doit être menée sur les principes de l'organisation des structures, pour rassurer, non seulement les citoyens, mais aussi et surtout les employés et les cadres.

M. le Président lui répond que les quatre groupes identifiés ici sont le résultat des propositions du GT « Communication ». Sur la question de l'organisation de l'administration proprement dite, il rappelle que deux démarches ont déjà été entamées. D'une part, une d'ordre général en lien le GT « Administration », s'agissant des administrations communales et de l'organigramme, avec le mandataire Habilis Conseil SA. D'autre part, une plus spécifique en lien avec la question des caisses de pension, avec le mandataire en prévoyance professionnel Pittet Associés SA. Une première discussion au niveau du Bureau a eu lieu ce lundi 21 septembre, une deuxième séance a déjà été planifiée début octobre, pour ensuite traiter la question au CoPil et enfin à l'Assemblée.

M. Laurent Dietrich tient à remercier le Groupe de travail « Communication », le CoPil et le bureau de revenir sur certains sujets, ce qui lui semblait effectivement nécessaire. La temporisation du calendrier est une chance pour retravailler le Concept de Fusion. Il pense qu'il y a certains sujets inégalement traités, respectivement certains sujets sont très détaillés alors qu'ils ont parfois moins d'importance, alors que d'autres connaissant de grands enjeux comme la culture ont très peu de place. A son avis, il en va de même s'agissant de la problématique du bilinguisme. Le domaine économique doit également être approfondi. En effet, en termes d'enjeux, d'emploi, d'attractivité ou encore de positionnement des terrains et de coordination, de belles perspectives s'annoncent. Pour finir, il pense que l'important est de proposer une vision claire et attrayante.

M. Xavier Pilloud confirme que, dans le domaine économique, le constat de rendre les avantages et les enjeux de la fusion plus visibles et plus perceptibles a également été relevé à l'issue de la rencontre avec la CCIF. L'idée est de se réunir pour établir quelque chose de commun, puisqu'ils ont cette volonté de travailler avec nous.

M. Marcel Jaquier prend la parole en tant que Président du GT « Ecole et Sociétés ». Il se dit enchanté qu'un GT concernant la culture soit créé. En effet, alors que la thématique des associations locales a bien été abordée au sein de son groupe, la problématique des acteurs professionnels de la culture a été mise de côté, en raison d'un malentendu. Il semblait que tout avait déjà été planifié jusqu'en 2030 par l'Agglomération de Fribourg et Coriolis. Il s'est rendu compte de cette carence en rencontrant les acteurs professionnels à l'Ancienne Gare et regrette que son groupe n'ait pas lancé une réflexion approfondie sur ce thème.

M. Julien d'Agostini aimerait revenir sur les postes de travail dans l'administration communale. Les postes sont garantis, mais pas forcément le cahier des charges. Une réflexion devrait menée sur la constitution d'un secrétariat pour le Conseil général ou un poste de coordinateur pour les Assemblées de quartier avec l'aide de deux ou trois collaborateurs, ce qui pourrait présenter des pistes pour le reclassement. Au niveau des finances, il estime qu'il faudrait mettre en place un taux d'imposition unique à long terme, qui ne devrait pas ou peu fluctuer pour les neuf communes, ce qui permettrait une meilleure résistance aux chocs dues aux crises économiques et qui constituerait un avantage à promouvoir.

M. Xavier Pilloud se réfère à la valorisation d'indicateurs financiers et économiques qu'avait présenté **M. Christian Vorlet** en juillet dernier, en particulier l'indice de dépendance aux plus grandes personnes morales. Il estime que d'autres indicateurs, que la fourchette du taux d'imposition, peuvent également être mis en avant. C'est au programme.

M. Giordano Bizzozero souhaite que le GT « Langues » s'intéresse à deux thématiques, à savoir la filière scolaire et le bilinguisme dans l'administration.

M. Christian Vorlet aimerait revenir sur l'aspect économique. Puisqu'il faut développer un message conjointement avec la CCIF, il propose d'inviter le CoPil à se poser la question de la création d'un 5^e GT ad-hoc touchant cette thématique. Il souligne que les acteurs économiques déplorent un manque d'information.

M. Nicolas Schmidt demande si ce ne serait pas judicieux d'élargir le domaine de la culture en y intégrant les associations sportives professionnelles.

M. Xavier Pilloud explique qu'une rencontre avec les associations sportives professionnelles a déjà été faite à Givisiez en février 2020. **M. le Président** relève l'assez bonne compréhension de la part de ces associations sportives du Concept et des avantages que la Commune fusionnée pourrait apporter.

M. François Roubaty relève que les citoyens se posent aussi la question sur les taxes d'épuration. Il constate en outre que, même s'il reste encore une année, il lui semble que le calendrier reste très ambitieux en regard de toutes les propositions présentées lors de cette assemblée.

M. Eric Mennel répond que, par rapport aux taxes, l'objectif n'est pas de faire un règlement pour l'ensemble des Communes fusionnées. Il s'agit plutôt d'intégrer la problématique et de l'expliquer. Une fusion entraîne obligatoirement la mise à jour d'un règlement et la mise en conformité avec la Loi au niveau de tous les règlements concernant l'épuration, eau potable, etc. Ainsi, il y aura vraisemblablement une augmentation dans certaines Communes au niveau des taxes, pas forcément liée à la Fusion mais liée à cette obligation

de se mettre en conformité. L'objectif est vraiment d'expliquer aux citoyens que fusion n'est pas égale à augmentation des taxes, mais que cet état de fait découle d'une démarche obligatoire, afin que ce ne soit pas un élément bloquant dans le processus de Fusion du Grand Fribourg. **M. Eric Mennel**, se référant à la crainte de **Mme Christa Mutter** qui se demandait comment combler le temps jusqu'au vote consultatif, relève qu'on entend maintenant que le calendrier semble trop ambitieux. Il estime que, s'il reste encore beaucoup de points à aborder effectivement, c'est un défi passionnant et intéressant.

ii. Appel à candidatures pour les GT d'actualisation et d'approfondissement

Comme indiqué précédemment, certains aspects du Concept de fusion méritent d'être actualisés à la lumière de la crise (sur les aspects liés à la santé, sociaux, générationnels et culturels)

Sur cette base, **M. le Président** rappelle que le CoPil, sur idée du GT « Communication », propose la création de GT ad hoc d'actualisation et d'approfondissement du Concept de fusion. Un appel à candidature est ainsi lancé jusqu'au **30 septembre 2020**, par retour de courriel à l'adresse ylvan.roeske@fr.ch

iii. Discussion

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

iv. Mandat au GT « Communication » et au CoPil pour la mise en œuvre du repositionnement

Au vu de ce qui précède et sur la base du document « information et communication : repositionnement après le Covid-19 », M. le Président indique que CoPil propose à l'Assemblée constitutive de valider les propositions du GT « Communication » s'agissant du repositionnement en matière de communication et de donner mandat au GT précité et au CoPil de les mettre en œuvre.

L'Assemblée constitutive accorde le mandat précité au GT « Communication » et au CoPil à l'unanimité. M. le Président l'en remercie.

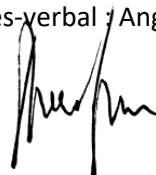
5. Divers

M. le Président précise qu'une nouvelle Assemblée devra siéger avant la fin de l'année pour approuver le budget 2021.

Aucun divers n'étant formulé, **M. le Président** lève la séance à 21h40 en remerciant la Commune d'Avry et le CoPil pour la préparation de cette Assemblée.

Fribourg, le 23 septembre 2020

Pour le procès-verbal : Angelika GREIM



Annexe :

Présentation PowerPoint de la séance du 23 septembre 2020